

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 25 septembre 2012 à 20 h 35 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc les membres suivants :

Monsieur Luc Gaudreault

Monsieur Yvon Geoffroy

ainsi que madame Isabelle Thiffeault et monsieur Yves Cossette, commissaires représentants du comité de parents.

Monsieur Luc Gaudreault participe à distance par vidéoconférence de l'école secondaire Champagnat à La Tuque.

Participe à cette séance le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents messieurs Serge Carpentier, directeur général adjoint et secrétaire général et Richard Boyer, directeur des Services des ressources humaines.

Les commissaires procèdent à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation du procès-verbal d'une séance du comité exécutif.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION CE 9 0912

Monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 0912-01

soit adopté tel que présenté.

Adopté unanimement

Approbation d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION CE 10 0912

Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 28 août 2012 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document CE 0912-02, soit approuvé tel que rédigé.

Adopté unanimement

Engagements –
personnel
enseignant

Monsieur Richard Boyer présente des dossiers relatifs aux Services des ressources humaines. Au terme des explications fournies, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

RÉSOLUTION CE 11 0912

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire doit combler des postes en enseignement;

CONSIDÉRANT que la convention collective prévoit l'embauche par la liste de priorité pour combler un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes suivantes :

- Madame Marie-Claude Fortin, enseignante au champ 3, primaire, à l'école Jacques-Buteux à La Tuque, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2012;
- Madame Manon Dupont, enseignante au Secteur 8, spécialité 8 (Environnement et aménagement du territoire) sous-spécialité – protection et exploitation de territoires fauniques à l'École forestière à La Tuque, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2012;
- Monsieur Jean-Philippe Pinet, enseignant au Secteur 15, spécialité 15A (Mines et travaux de chantier) sous-spécialité – opération de machinerie lourde à l'École forestière à La Tuque, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2012;
- Monsieur Yves Plante, enseignant au Secteur 10, spécialité 10A (Entretien d'équipement motorisé) au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2012.

Adopté unanimement

Affectation –
Éducatrice en
services de garde

RÉSOLUTION CE 12 0912

CONSIDÉRANT, à la suite de l'affichage d'un poste en personnel de soutien, qu'une personne déjà à l'emploi de la Commission scolaire et possédant les qualifications requises a soumis sa candidature;

CONSIDÉRANT, selon la convention collective régissant le personnel de soutien, que si plus d'une personne possèdent les qualifications requises et répond aux autres exigences déterminées par la Commission scolaire, celle-ci procède suivant l'ordre d'ancienneté parmi les salariés réguliers;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit autorisée l'affectation de madame Julie Dubois, éducatrice en service de garde, poste régulier à temps partiel à 16,05 heures/semaine à l'école Sainte-Marie à Saint-Boniface, et ce, à compter du 26 septembre 2012.

Adopté unanimement

Congé sabbatique
à traitement différé

RÉSOLUTION CE 13 0912

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel a
demandé un congé sabbatique à traitement différé ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc
Gaudreault PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé,
conformément à la convention collective la concernant à madame Karène Lapointe,
enseignante à l'école secondaire Val-Mauricie, à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud,
congé d'une demi-année scolaire soit les 100 derniers jours de l'année scolaire 2012-2013,
dans un plan de deux (2) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2012.

Adopté unanimement

À 20 h 40, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION CE 14 0912

Monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE
que soit déclarée close la présente séance du comité
exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE



Président



Secrétaire